Image not found or type unknown

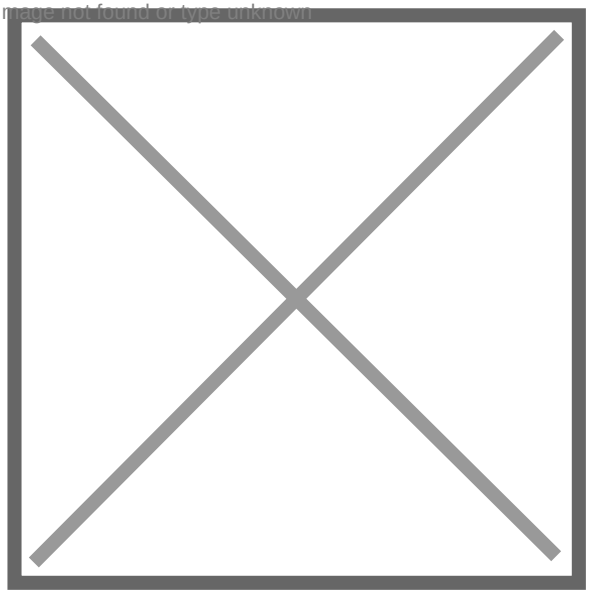

Peintures dans un logement en location

Par **caroline**, le **07/01/2012** à **11:36**

Bonjour,

Après avoir lu plusieurs sujets sur le forum je reste sans réponse à mon interrogation.

Nous avons trouver un appartement à louer mais l'état des murs laisse à désirer: trous partout notamment.

Le propriétaire serait d'accord pour financer les pots de peintures mais il souhaite conserver les couleurs qui sont actuellement dans l'appartement (ce bien était sa résidence principale).

L'agence m'indique qu'il à inscrit dans l'état des lieux le fait qu'il souhaite retrouver ses murs vert et marron.

Est il dans son droit en réclamant que les murs soient d'une certaine couleurs rien qu'en l'inscrivant dans le bail ou l'état des lieux ou bien cette clause est abusive?

Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **07/01/2012** à **12:45**

Bonjour, c'est une clause abusive, la décoration est laissé à l'appréciation du locataire dans la limite du raisonnable, évitez les couleurs comme le fluo et les plafonds noirs, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés